



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18/12/2025

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE POUR LES OCÉANS : L'ÉTAT ANNONCE LA MISE EN ŒUVRE DU LABEL « ZONE DE PROTECTION FORTE EN MER » AVEC 63 SITES DÈS À PRÉSENT LABELLISÉS

À l'occasion de leur déplacement dans le Var, Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, et Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche, ont annoncé la **mise en œuvre du label « Zones de Protection Forte en mer »**. **Soixante-trois espaces maritimes sont dès à présent intégrés à ce nouveau dispositif.**

Cette dynamique constitue une étape majeure dans la mise en œuvre de l'**objectif visant à porter à 14,8 % la part du territoire maritime français placée en zone de protection forte d'ici la fin de l'année 2026**, objectif fixé par le Président de la République et annoncé lors de la Conférence des Nations unies sur les océans (UNOC).

Un label pour protéger durablement les écosystèmes marins

Crées pour préserver les espaces les plus sensibles des milieux marins, les zones de protection forte sont des aires où les pressions humaines telles que la pêche, l'extraction ou certaines activités touristiques sont interdites ou strictement encadrées afin de protéger notre patrimoine maritime. Ce label national vise à garantir, dans la durée, la conservation des écosystèmes et des espèces les plus remarquables.

Une avancée majeure dans la stratégie française pour l'océan

Avec cette labellisation, près de 467 000 km² d'eaux françaises bénéficient d'une protection forte. Ces nouveaux sites, répartis sur l'ensemble des façades maritimes, de la Manche à la Méditerranée, de l'Atlantique aux Outre-mer, permettent d'atteindre 4,8% des eaux maritimes françaises en protection forte, une étape décisive vers l'objectif présidentiel de 14,8% d'ici 2026.

Parmi ces sites figurent notamment, le cœur marin du parc national de Port-Cros, la partie marine de la réserve naturelle nationale de Lilleau-des-Niges (île de Ré) ou encore le Banc de la Cordelière dans les îles Eparses.

Une dynamique collective et internationale

Cette démarche s'inscrit directement dans la mise en œuvre des engagements français pour l'océan et la biodiversité présentés à l'UNOC et consolidés dans la Stratégie nationale biodiversité 2030 et la Stratégie nationale mer et littoral. Elle repose sur une mobilisation collective de l'État, des préfets maritimes, des gestionnaires d'aires protégées, des collectivités, des scientifiques et des acteurs locaux.

Par ces nouvelles labellisations, la France confirme son rôle moteur dans la protection des océans à l'échelle mondiale et son ambition de faire de ses mers et littoraux des exemples de gestion durable et de restauration du vivant.

« Les engagements pris à l'UNOC se traduisent aujourd'hui en actes. Avec la mise en œuvre du label "zone de protection forte en mer" et la labellisation de 63 sites, la France franchit une étape majeure vers l'objectif de 14,8% de protection forte de son territoire maritime d'ici 2026, affirmant ainsi une ambition claire pour la protection de la mer, patrimoine vivant de biodiversité. » a déclaré Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

« La protection forte en mer, engagement fort de la France en faveur de la biodiversité, n'est pas être une contrainte mais un investissement pour l'avenir. Elle garantit la résilience des écosystèmes marins, soutient une mer vivante et prépare une pêche durable, respectueuse des équilibres écologiques et des activités maritimes de demain. La labellisation de 63 sites participe à la concrétisation des engagements pris à l'UNOC en juin 2025. Au-delà des aires marines protégées et des zones de protection forte, il est urgent de repenser notre rapport à l'océan, qui est notre bien commun, afin de mieux le protéger dans son ensemble. » a déclaré Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche

Retrouvez en ligne :

- [Le communiqué de presse](#)
- [La stratégie dédiée à la protection des fonds marins en France hexagonale](#)

Contacts presse

**Service presse de Monique Barbut,
ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations
internationales sur le climat et la nature**

Tél : 01 40 81 78 65

Mél : presse.mtebnicn@ecologie.gouv.fr

**Service presse de Catherine Chabaud,
ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité
et des Négociations internationales sur le climat et la nature, chargée de la Mer et de
la pêche**

Tél : 01 40 81 20 67

Mél : presse.mer@mer.gouv.fr

[Désinscription ici](#)